

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Instablue® Standard**

Date de révision: 27.01.2023

Code du produit: RCSO-CG-001

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Instablue® Standard

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Additif sanitaire liquide.

**Utilisations déconseillées**

Le produit ne doit être utilisé que pour l'utilisation prévue.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	Application des Gaz	
Rue:	219 Route de Brignais - BP55	
Lieu:	F-69563 Saint-Genis Laval	
Téléphone:	+33 (0)478868836	Téléfax: +33 (0)478868838
E-mail:	info.france@coleman.eu	
Interlocuteur:	Clara Lienart	
E-mail:	CLienart@coleman.eu	
Internet:	www.campingaz.com	

**Fournisseur**

Société:	Camping Gaz (Schweiz ) AG
Rue:	Route du Tir-Fédérale 10
Lieu:	CH-1762 Givisiez
Téléphone:	+41 26 460 40 40
E-mail:	info@campingaz.ch
Interlocuteur:	Tinner Raphael
E-mail:	info@campingaz.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse - Tel. 145 | 24h (www.toxi.ch)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Conseils supplémentaires**

Le produit n'est pas soumis au marquage.

**2.3. Autres dangers**

Irritations possibles en cas de contact avec les yeux et irritations/réactions allergiques possibles en cas de contact avec la peau.

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Instablue® Standard**

Date de révision: 27.01.2023

Code du produit: RCSO-CG-001

Page 2 de 10

**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
169107-21-5	Alcools ramifiés en C9-11, éthoxylés			0,3-0,6 %
	682-176-4			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
169107-21-5	682-176-4	Alcools ramifiés en C9-11, éthoxylés	0,3-0,6 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

**Après inhalation**

Si des irritations ou des allergies se déclenchent suite à l'utilisation ou la manipulation du produit (surtout en cas d'inhalation de grandes quantités) :

Veiller à un apport d'air frais. Mettre la personne concernée au calme et appeler immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Après ingestion**

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de malaises persistants, consulter un médecin. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritations possibles en cas de contact avec les yeux et irritations/réactions allergiques possibles en cas de contact avec la peau.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction à l'entourage.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Instablue® Standard**

Date de révision: 27.01.2023

Code du produit: RCSO-CG-001

Page 3 de 10

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le mélange n'est pas combustible, pas explosif ni autoinflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). gaz et vapeurs irritants/toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Préventions des incendies et explosion**

Le mélange n'est pas combustible, pas explosif ni autoinflammable. Il n'existe aucun risque d'incendie ou d'explosion lors d'une utilisation conforme.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conserver uniquement dans les récipients d'origine.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Instablue® Standard

Date de révision: 27.01.2023

Code du produit: RCSO-CG-001

Page 4 de 10

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Additif sanitaire liquide.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Conseils supplémentaires

Aucune autre valeur limite nationale n'a été fixée jusqu'à présent.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Une aération suffisante doit être garantie.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

En cas de danger d'éclaboussure : Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

##### Protection des mains

Protection des mains en cas de contact dermique prolongé et intensif.

 Sont appropriés les gants dans les matériaux suivants : (délai de résistance à la déchirure  $\geq$  8 heures) :

NBR (Caoutchouc nitrile). (0,35mm)

Caoutchouc butyle. (0,5mm)

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

##### Protection de la peau

Protection corporelle: Inutile en conditions d'utilisation normales.

Sur le poste de travail (lors de la fabrication/du transvasement) : Vêtement de protection.

##### Protection respiratoire

En utilisation telle que recommandée et aération suffisante aucune protection respiratoire n'est nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	bleu	
Odeur:	parfumé	
Point de fusion/point de congélation:		Aucune donnée présente
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		>95 °C
Inflammabilité:		Aucune donnée présente
Limite inférieure d'explosivité:		Aucune donnée présente
Limite supérieure d'explosivité:		Aucune donnée présente
Point d'éclair:		>60 °C
Température d'auto-inflammation:		Aucune donnée présente
Température de décomposition:		Aucune donnée présente
pH-Valeur:		(non dilué) 8
Viscosité cinématique:		Aucune donnée présente
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		miscible

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Instablue® Standard**

Date de révision: 27.01.2023

Code du produit: RCSO-CG-001

Page 5 de 10

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée présente

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Aucune donnée présente

Pression de vapeur:

Aucune donnée présente

Densité (à 20 °C):

 ca. 1 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative:

Aucune donnée présente

**9.2. Autres informations**
**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Aucune donnée présente

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée présente

Propriétés comburantes

Aucune donnée présente

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Aucune donnée présente

Viscosité dynamique:

Aucune donnée présente

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de réactivité dangereuse en conditions environnementales normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable en conditions environnementales normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

De dangereux gaz de combustion peuvent se dégager en cas d'incendie ou d'échauffement important.

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter le contact avec d'autres produits chimiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux n'est libéré en cas d'utilisation conforme.

 En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). gaz et vapeurs irritants/toxiques.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**
**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 2000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Instablue® Standard**

Date de révision: 27.01.2023

Code du produit: RCSO-CG-001

Page 6 de 10

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
169107-21-5	Alcools ramifiés en C9-11, éthoxylés				
	orale	ATE 500 mg/kg			

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun connu

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée présente

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée présente

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée présente

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée présente

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

Eliminer en observant les réglementations administratives. Des traitements préalables spéciaux ne sont pas nécessaires.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), l'attribution de numéros d'identification de déchets/descriptions de déchets doit être réalisée d'une manière spécifique pour chaque industrie et chaque processus.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Instablue® Standard**

Date de révision: 27.01.2023

Code du produit: RCSO-CG-001

Page 7 de 10

**Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)**

070699 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Déchets non spécifiés ailleurs

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)**

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Produit de nettoyage recommandé : Eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Instablue® Standard**

Date de révision: 27.01.2023

Code du produit: RCSO-CG-001

Page 8 de 10

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucunes mesures de précaution spéciales ne sont connues.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune

**Législation nationale**

Teneur en COV (OCOV): &lt; 0,2 %

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,15,16.

Version 1,00 - 09.04.2009 - première ébauche

Version 1,01 - 11.02.2011 - Complément et adaptation sur la bases d'informations actuelles du distributeur

Version 1,02 - 22.09.2011 - Complément et adaptation sur la bases d'informations actuelles du distributeur

Version 1,03 - 27.11.2012 - Complément et adaptation sur la bases d'informations actuelles du distributeur

Version 1,04 - 01.01.2015 - Classification selon CLP, révision générale

Version 1,05 - 30.04.2015 - Modification et révision de l'entière FDS sur la base de nouvelles informations / Formule

Version 1,06 - 12.08.2016 - Modification et révision de l'entière FDS sur la base de nouvelles informations / Formule

Version 1,07 - 11.10.2016 - Modification et révision de l'entière FDS sur la base de nouvelles informations / Formule

Version 1,08 - 28.10.2019 - Révision générale

Version 1,09 - 12.03.2020 - Ajustement section 1



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Instablue® Standard**

Date de révision: 27.01.2023

Code du produit: RCSO-CG-001

Page 9 de 10

Version 1,10 - 16.02.2021 -Révision générale  
Version 1,11 - 13.12.2022 -Révision générale  
Version 1,12 - 27.01.2023 - Ajustement section 2.3

**Abréviations et acronymes**

Acute Tox: Toxicité aiguë  
Eye Dam: Lésions oculaires graves  
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
BlmSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions  
CAS : Chemical Abstracts Service  
DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation  
CE : Concentration effective  
CE : Communauté européenne  
NE : Norme européenne  
IATA : International Air Transport Association  
Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac  
ICAO : International Civil Aviation Organization  
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation  
CLP : Classification, Labeling, Packaging  
IUCLID : International Uniform Chemical Information Database  
CL : Concentration létale  
DL : Dose létale  
LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau  
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires  
OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development  
PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses  
NU : Nations Unies  
COV : Composés organiques volatils  
vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables  
CPE : Classe de pollution des eaux  
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances  
DNEL : Derived No Effect Level  
PNEC : Predicted No Effect Concentration  
TLV : Threshold Limiting Value  
STOT : Specific Target Organ Toxicity  
AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Information supplémentaire**

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité sont destinées à décrire les règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et sont basées sur les connaissances actuelles. La fiche technique de sécurité a été créée sur la base des informations des fabricants en amont par :

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne  
Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-Mail: eu-sds@asseso.eu,  
www.asseso.eu

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Instablue® Standard**

Date de révision: 27.01.2023

Code du produit: RCSO-CG-001

Page 10 de 10

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*